

Association Evolution Judiciaire et Culturelle

(Association loi 1901 - JO du 13/09/1995)

8 rue Donat Péténatti - 13700 Marignane

☎ 04-42-88-11-92 e- mail : aejc@laposte.net

Blog <http://www.surmental.info>

Monsieur le ministre de l'économie et du numérique

139 rue de BERCY
75572 PARIS CEDEX 12

Marignane le 10 juin 2016

Lettre avec AR N° 1A130 149 33 70 7

Ref : EIN/2016/29167

Monsieur le ministre,

Je devais en principe 2 474 € à l'Urssaf ; l'huissier ne pouvant pas accepter des délais de paiement supérieurs à 5 mois, cela représente un montant trop élevé pour ma petite structure à cause de difficultés financières imprévues qui s'enchaînent et je dois faire face à de nouveaux ennuis pour me détruire. L'huissier, par deux fois, a saisi le compte bancaire de mon association, ce qui représente chaque fois 99 €, plus les frais de découvert aggravés par les paiements sur découvert qui représentent chaque fois 9 €, même si le paiement de la somme est inférieur à celui d'un envoi postal et pire, la commission par Carte bleue que la banque prélève, qui est en dessous parfois de 0,50 centimes tant que le compte est à découvert. Alors que ces frais devraient être à la fin du mois, comme les frais de commission d'intervention comprenant ces 8 €. Aussi, lorsqu'on pose la question à la banque, elle vous répond que ceci concerne des opérations en donnant des dates qui ne sont pas justifiées d'après son relevé bancaire.

Lorsqu'un huissier met à découvert un compte non autorisé d'une entreprise pour prendre ses frais, ceci la déstabilise et peut lui faire perdre ses fournisseurs selon le moment où la somme est prélevée. Sans compter, en plus de ces frais, les frais bancaires qui, par ce système, dépassent l'entendement.

L'huissier a perçu en tout 1 100 € et les frais représentent pour l'instant 1 083,47 € + la TVA 131,20 € et il n'a versé que 403, 87 € à l'Urssaf. L'Urssaf, avec les majorations et les pénalités, me réclame malgré la somme qui lui a été versée, 2 702,50 €. L'huissier m'a conseillé de prendre rendez-vous avec l'Urssaf pour que cet organisme puisse m'accorder des délais plus longs, car, me dit-il, il lui faut leur accord. Or, je ne parviens pas à joindre l'Urssaf par téléphone ; et par e-mail, on me répond par lettre automatique que ma requête est irrecevable.

Ce n'est pas en laissant l'Urssaf agir de cette façon, Monsieur le Ministre, que vous relancerez l'économie, car cette administration voudrait faire exprès de mettre les entreprises en difficulté qu'elle ne pourrait pas mieux réussir. De même, l'huissier m'a informé que tous les mois et même plus souvent, il peut saisir le compte bancaire. Ceci est anormal, car il ne devrait avoir le droit que de le saisir au moins, en

respectant un écart de trois mois. À cause de l'Urssaf, de nombreuses entreprises sont mises en difficulté, car lorsque l'on saisit un compte bancaire et qu'il se retrouve alors à découvert, en plus des frais que cela engendre, on ne peut plus rien payer. Et si l'entreprise ne se trouve pas fichée à la banque de France, elle peut l'être par la suite, ce qui précipite sa cessation de paiement et sa liquidation judiciaire sans que l'Urssaf soit réglée. Et ceci explique en partie l'importance du chômage et le fait que l'argent ne rentre pas comme il le devrait dans les caisses de l'État.

Si cet ennui m'est arrivé, je pense que je dois vous le signaler, car je ne dois pas être le seul. Lorsque l'Urssaf refuse des délais de paiement, qu'elle laisse au moins à l'huissier le temps nécessaire pour recouvrer la créance avant de saisir un compte en banque, ce qui réduirait le nombre de faillites causées par cette administration. Mais on voit là le machiavélisme de l'esprit de l'Urssaf qui favorise celui de l'huissier et celui des banques, puis celui des tribunaux de commerce et la justice qui permettent aux administrateurs et liquidateurs judiciaires de faire des banqueroutes au détriment des justiciables, comme l'a constaté la commission parlementaire qui a enquêté sur les tribunaux de commerce.

Comme vous le savez, Monsieur le Ministre, pour avoir reçu mon livre, tout est ainsi, pour appartenir au même esprit, que ce soit la médecine, la psychiatrie, l'économie, etc., car l'être humain est sous la domination de l'inconscient et il ne pourra s'en libérer que s'il acquiert la conscience que mon livre apporte.

Monsieur le Ministre, ma vie est une suite d'ennuis financiers qui ne devraient pas être, à cause de ce que j'appelle ma « boule noire » qui est l'énergie négative qui les produit dans l'être humain. Si je ne les vivais pas, nous serions rentrés depuis un certain temps dans l'ère du surmental. C'est le seul moyen qu'a l'inconscient de retarder le moment où l'humanité évoluera et qu'il se retire. Aussi, lorsque je pense que l'on donne des milliards à la recherche, et que le gouvernement a voulu la supprimer pour son manque d'efficacité, du fait que ces scientifiques manquent de conscience, car science sans conscience n'est que ruine de l'âme, comme je le prouve dans mon livre, et ceci à cause de l'importance de l'inconscient qui est dans l'homme. Aussi, pour le contrecarrer, j'apporte à la science la conscience qui lui fait défaut pour être plus efficace. Et en contrepartie, je récolte des ennuis divers comme je le prouve dans mon blog, ils ont brisé ma vie, et tardent à vous apporter la connaissance dont vous avez besoin pour que nous vivions dans un monde meilleur, comme vous en avez eu, Monsieur le Ministre, l'aperçu par le dernier livre que je vous ai adressé : *La Venue de l'ère du surmental vers la mutation de l'être humain* (éd. Avril 2016).

Lorsque je pense à l'importance des frais bancaires abusifs que j'ai payés en dix ans, cela représente une petite fortune et pour me prendre encore plus de frais, la banque ne m'accorde pas de découvert. Je laisse les lectrices et les lecteurs en juger.

Cette lettre est surtout compréhensible pour celles et ceux qui ont en eux une force qui les saborde dans tout ce qu'ils font pour entreprendre, et certains sur Internet en témoignent. Je dois parvenir à faire lâcher prise à cette force et qu'elle libère une grande partie de l'humanité, ceci suivant le principe de la mutation animale.

En espérant, Monsieur le Ministre, que vous considérerez cette lettre et qu'elle vous

permettra de réduire le nombre d'entreprises mises en liquidation judiciaire à cause de l'Urssaf et des banques, et que vous direz à l'Urssaf d'être moins fermée et de me recevoir,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le ministre, l'expression de ma très haute considération.

Jean Claude MARIE

PS : Lettre adressée à Monsieur le Président de la République, l'Urssaf, l'huissier, mise dans Internet.

PJ Relevé du décompte de l'huissier attestant 1 083,47 € + la TVA 131,20 € de frais

Lettre systématique de l'Urssaf qui a pour Objet : Irrecevabilité de votre demande et qui finit par Mes collaborateurs se tiennent à votre disposition pour tous renseignements complémentaires, ou figure les 2702,50€, tenant compte des derniers versements effectués.

Trois demandes de contact, trois de demande irrecevable de l'Urssaf

Justificatif des 403,00€ que l'Urssaf a reçus.

Dernier bordereau de cotisation de 383€ qui a été envoyé à l'Urssaf. Ce qui ne l'empêche pas qu'elle maintient son imposition d'office de 873,50, qui n'a pas encore été remis à l'huissier